



Compte rendu Réunion du Conseil municipal

Vendredi 5 juin 2020

Présents: ALARD André, LEMASSON Michel, COURONNE Odile, SAULIERE Guy, DELHORBE Jean-Claude, DAGES Jean-Charles, LOUBRIAT Johan, CHARRON Stéphanie, ENTE Philippe, FERBER Marie-Laure, FERBER Lyse, SALINIE Simon, CHARRIER Jeanine, ALBENQUE Jean, FERREIRA Frédéric.

Secrétaire de séance : Marie-Laure FERBER

Lieu de réunion: salle polyvalente

1-Approbation du compte rendu de la réunion du 23 mai 2020

Approuvé à l'unanimité

2-Création des commissions communales et désignation des membres

Le Conseil municipal décide de créer les commissions municipales suivantes et de désigner les membres:

→**Commission Action sociale:** André Alard, Stéphanie Charron, Odile Couronné, Philippe Ente, Marie-Laure Ferber, Simon Salinié,

→**Commission Adressage:** André Alard, Jeannine Charrier, Jean-Claude Delhorbe, Philippe Ente, Frédéric Ferreira, Michel Lemasson,

→**Commission Affaires scolaires:** André Alard, Jeannine Charrier, Stéphanie Charron, Marie-Laure Ferber, Simon Salinié,

→**Commission Agriculture:** André Alard, Jean-Charles Dages, Jean-Claude Delhorbe, Lyse Ferber, Guy Saulière,

→**Commission Bâtiments communaux:** André Alard, Jean Albenque, Jeannine Charrier, Jean-Claude Delhorbe, Lyse Ferber, Michel Lemasson, Johan Loubriat,

→**Commission Bibliothèque:** André Alard, Philippe Ente, Frédéric Ferreira.

→**Commission Budget finances:** André Alard, Jeannine Charrier, Odile Couronné, Jean-Claude Delhorbe, Lyse Ferber, Marie-Laure Ferber, Michel Lemasson,

→**Commission Communication:** André Alard, Jean Albenque, Jeannine Charrier, Odile Couronné, Jean-Claude Delhorbe, Lyse Ferber, Frédéric Ferreira, Michel Lemasson,

→**Commission Ecologie, environnement, biodiversité:** André Alard, Stéphanie Charron, Jean-Charles Dages, Johan Loubriat, Simon Salinié, Guy Saulière.

→**Commission Festivités / affaires culturelles / salle polyvalente / sport / jeunesse:** André Alard, Jeannine Charrier, Jean-Claude Delhorbe, Philippe Ente, Lyse Ferber, Frédéric Ferreira.

→**Commission Location / gestion du matériel:** André Alard, Jean-Claude Delhorbe, Frédéric Ferreira, Johan Loubriat, Simon Salinié,

→**Commission Patrimoine / château:** André Alard, Jean Albenque, Jeannine Charrier, Jean-Claude Delhorbe, Philippe Ente, Marie-Laure Ferber, Michel Lemasson.

→**Commission Tourisme:** André Alard, Jean Albenque, Jeannine Charrier, Philippe Ente, Michel Lemasson, Johan Loubriat,

→**Commission Urbanisme:** André Alard, Jean Albenque, Jeannine Charrier, Jean-Charles Dages, Jean-Claude Delhorbe, Frédéric Ferreira, Michel Lemasson, Johan Loubriat, Guy Saulière,

→**Commission Voirie et chemins de randonnées:** André Alard, Jean Albenque, Jean-Charles Dages, Jean-Claude Delhorbe, Philippe Ente, Johan Loubriat, Guy Saulière.



3-Désignation des délégués auprès des syndicats, groupements et organismes extérieurs

Le Conseil municipal désigne les délégués aux syndicats, groupements et organismes extérieurs dans lesquels la commune doit être représentée :

EPCI	Modalités représentativité	Titulaires	Suppléants
Syndicat à vocation scolaire (SVS) du Carluxais	2 titulaires 2 suppléants	-André Alard -Jeannine Charrier	-Stéphanie Charron
Syndicat des Energies 24 (SDE)	2 titulaires 2 suppléants	-Michel Lemasson -Jean Albenque	-André Alard -Jean-Claude Delhorbe
Syndicat aérodrome Sarlat/Domme	2 titulaires 2 suppléants	-Johan Loubriat -Simon Salinié	-Philippe Ente -André Alard
Syndicat d'Irrigation Prats de Carlux	2 titulaires 2 suppléants	-Guy Saulière -Jean Albenque	-Jean-Claude Delhorbe -André Alard

Le Maire transmettra également au conseil communautaire du Pays de Fénelon les noms des conseillers municipaux qui souhaitent siéger aux syndicats, organismes extérieurs et groupements dans lesquels la Communauté de communes adhère en lieu et place de la commune:

- SICTOM du Périgord Noir: 2 délégués titulaires + 2 suppléants : Jean-Claude Delhorbe et Marie-Laure Ferber / Lyse Ferber et Johan Loubriat
- Commission d'évaluation des transferts de charges (CLECT): 1 représentant : Marie-Laure Ferber
- Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau potable du Périgord noir: 1 titulaire et 1 suppléant : André Alard / Jean-Claude Delhorbe
- Syndicat mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement et la Protection de la rivière Dordogne (SMETAP): 2 titulaires et 2 suppléants : Johan Loubriat et Jean-Charles Dages / Simon Salinié et Lyse Ferber
- Centre intercommunal d'Action sociale (CIAS) : Odile Couronné, Marie-Laure Ferber
- Comité de pilotage de la piste cyclable: 1 représentant par commune riveraine : Johan Loubriat

4-Délégations du conseil municipal au maire (article 2122-22 du CGCT)

Pour faciliter l'efficacité de l'administration communale, le conseil municipal décide de confier au maire 6 des 29 délégations prévues par le Code général des collectivités (article L 2122-22) :

- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

Le maire rendra compte de ses décisions prises dans le cadre de ses délégations à chaque réunion du Conseil municipal.



5-Délibération recrutement emplois saisonniers

Sept candidatures ont été déposées.

Le Conseil reporte la décision de création des postes à la prochaine réunion.

6-Délibération permanente embauche de personnel contractuel pour le recrutement d'agents en remplacement des agents en arrêt maladie ou momentanément indisponibles ou en cas de surcroît d'activité.

Le Conseil adopte une délibération de principe pour faciliter l'administration communale et remplacer temporairement des agents indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, grave maladie, longue maladie, longue durée, d'un congé maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre de réserves opérationnelles de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables.

Les contrats sur ces fondements, sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de fonctionnaire ou de l'agent à remplacer.

Ils peuvent prendre effet avant le départ de l'agent.

7-Délibération de principe pour le remboursement frais de déplacement des agents

Les agents sont amenés à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service.

Ces déplacements professionnels font l'objet d'un ordre de mission et pour le remboursement d'un état des frais co-signé par l'autorité territoriale et l'agent.

Le Conseil municipal décide de rembourser les frais de déplacement des agents dans les conditions prévues.

8-Délibération de principe de paiement des heures complémentaires et supplémentaires effectuées par les agents

Le Conseil donne un accord de principe pour régler les heures complémentaires et supplémentaires de l'ensemble des agents stagiaires, titulaires, contractuels et contrats aidés de la collectivité.

9-Délibération Remboursement règlement frais à un agent

L'agent technique a réglé avec ses deniers personnels au magasin DUPRAT motoculture des frais de réparation de matériel de la commune (facture FAS1912237 du 08/04/2020 d'un montant de 21,96 euros) + vêtements de travail Intersport (ticket) n° TI-9-5BY-26-722-50 du 03/06/2020 d'un montant de 64.99 euros.

Le Conseil décide de rembourser 86.95 euros à l'agent technique municipal.

10-Décision modificative 1-2020 / budget annexe des locaux commerciaux

Lors de la réunion du 23 mai 2020 le Conseil a décidé l'exonération des loyers commerciaux ayant subi une interruption d'activité pendant la crise sanitaire liée au Covid-19.

Le Conseil décide de procéder aux virements de crédits suivants pour alimenter le compte qui permettra la saisie comptable de ces exonérations:



Chapitre article désignation	Fonctionnement / dépenses	
	Augmentation de crédits €	Diminution de crédits
c/61528 entretien et réparation		1 850,00
c/6226 honoraires		1 000,00
c/6713 dons, libéralités	2 850,00	
Total	2 850,00	2 850,00

11-Règlement transport scolaire 2020 (évolution des tarifs)

Ces tarifs concernent le collège et le lycée.

La commune a pour principe de participer à hauteur de 50% du tarif déterminé par le Conseil régional qui a harmonisé les tarifs sur l'ensemble des 12 départements depuis la rentrée 2019-2020.

Tranche	QF estimé	Tarif annuel règlement Conseil régional		Contribution commune 50%	
		Tarif ½ pensionnaire	Tarif interne	½ pensionnaire	interne
1	< à 450 €	30,00 €	24,00 €	15,00 €	12,00 €
2	Entre 451 et 650 €	51,00 €	39,00 €	25,50 €	19,50 €
3	Entre 651 et 870 €	81,00 €	63,00 €	40,50 €	31,50 €
4	Entre 871 et 1250 €	114,00 €	93,00 €	57,00 €	46,50 €
5	A partir de 1 250 €	150,00 €	120,00 €	75,00 €	60,00 €
Non-ayant droit sur circuit de transport scolaire		195,00 €	150,00 €	97,50 €	75,00 €

12-Restauration des décors peints de l'église Sainte Catherine

Un dossier de demande de subvention DETR a été déposé.

L'architecte des Bâtiments de France et le Conservateur régional de la DRAC ont donné un avis favorable avec des précisions sur les modalités d'intervention.

Des possibilités de financement complémentaires sont recherchées.

13-Questions diverses

-Possibilité d'attribuer la prime Covid-19 aux agents selon des critères à déterminer.

-Ordures ménagères : les nouveaux containers sont en fonction. Le Conseil déplore des incivilités commises de façon récurrentes : des dépôts d'encombrants sont apparus à divers endroits de la commune.

Des points de collecte complémentaires vont être créés.

-Les contrats d'électricité vont évoluer au 1^{er} janvier 2021 pour bénéficier de meilleurs tarifs.

-Compte rendu visite du SATESE à la station d'épuration: favorable.

Fin de la séance à 23 heures